

Motion du 23 juin 2015 de Mmes et MM. Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stéphane Guex, Brigitte Studer, Maria Pérez, Gloria Castro, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek et Pierre Gauthier: «Pour une diffusion et une retransmission des débats du Conseil municipal efficaces».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 4 décembre 2019)

MOTION

Exposé des motifs

Actuellement, la diffusion en direct des débats du Conseil municipal sur le site internet de la Ville est loin d'être suffisante. L'utilisation des archives vidéo pour visionner les séances en différé se révèle également ardue.

Considérant que:

- une bonne partie de la population – et pas seulement les habitantes et habitants de la Ville de Genève – suit les débats du Conseil municipal par le biais d'internet;
- le visionnement en streaming ne permet pas de savoir le nom de l'orateur ou de l'oratrice, ni de disposer de la référence de l'objet qui est débattu;
- les archives vidéo sont mises en ligne tardivement;
- les vidéos mises en ligne fonctionnent mal, s'arrêtent fréquemment, doivent être fermées et ouvertes à nouveau pour tenter d'arriver au bout de la séquence;
- la difficulté à retrouver un débat sur un objet spécifique dans une archive est rédhibitoire à cause de l'absence totale de repères;
- les débats du Grand Conseil bénéficient d'un système de diffusion en direct fluide, agréable à regarder, avec notamment l'inscription sur la page du site du nom de l'intervenant ou de l'intervenante et le lien pour télécharger l'objet débattu;
- le visionnement des débats du Grand conseil en différé est fort aisé et agréable à utiliser grâce aux références inscrites et à la chronique des débats,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions nécessaires afin que les débats du Conseil municipal puissent rapidement bénéficier de conditions de diffusion et de retransmission d'une qualité analogue à celles réservées au Grand Conseil, *et afin que la diffusion des séances du Conseil municipal ne soit pas coupée avant la fin de ces dernières.*